Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_257-DE

Délibération n° 2025.257

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	42
Pouvoirs :	5
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – *Vice-président délégué*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_257-DE

Fougères Agglomération **2025.257**

2025.257 - Eau et Assainissement - Avenant n°1 pour intégration des communes de Mellé, Monthault et Villamée au périmètre du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif 2023 - 2030 des communes de Louvigné-du-Désert, La Bazouge-du-Désert, Le Ferré

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence assainissement collectif des communes de Mellé, Monthault et Villamée été transférée depuis le 1er janvier 2020 à Fougères Agglomération et est actuellement exercée par chacune de ces trois communes à travers une convention de délégation dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2025.

Conformément à la demande de la commune de Mellé formulée par délibération n°2025.09.78 du 11 septembre 2025, à la demande de la commune de Monthault formulée par délibération n°044/2025 du 10 juin 2025 et à la demande de la commune de Villamée formulée par délibération n°2025.033 du 26 juin 2025, Fougères Agglomération assurera l'exercice de cette compétence sur ces trois communes à compter du 1er janvier 2026.

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération n°2025.196 du 3 novembre 2025, relative au choix du mode de gestion par Délégation de Service Public ;

Considérant que Fougères Agglomération a confié à la société VEOLIA EAU l'exploitation de son service public d'assainissement collectif sur les communes de Louvigné-du-Désert, La Bazouge-du-Désert et Le Ferré, en vertu d'un contrat de Délégation de Service Public qui a pris effet le 1er janvier 2023, et dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2030 ;

Considérant que pour des raisons de rationalisation de la gestion de l'assainissement collectif, Fougères Agglomération souhaite intégrer les communes de Mellé, Monthault et Villamée au contrat de Délégation de Service Public sur les communes de Louvigné-du-Désert, La Bazouge-du-Désert et Le Ferré, avec la société VEOLIA EAU à compter du 1er janvier 2026 ;

Considérant qu'il convient de formaliser ces différentes évolutions dans un avenant audit contrat, conformément aux dispositions des articles L3135-1 et R3135-8 du Code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le règlement du service d'assainissement collectif de Fougères Agglomération, approuvé par délibération n°2022-255 du 19 décembre 2022, pour le rendre applicable sur le territoire de Mellé, Monthault et Villamée à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public en date du 10 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la signature de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif 2023-2030 sur les communes de Louvigné-du-Désert, La Bazouge-du-Désert et Le Ferré, ci-annexé, pour intégration des communes de Mellé, Monthault et Villamée au périmètre de ce contrat à compter du 1er janvier 2026 ;

- **D'APPROUVER** la mise à jour du règlement de service d'assainissement collectif de Fougères Agglomération, ci-annexé, pour le rendre applicable sur le territoire des communes de Mellé, Monthault et Villamée à compter du 1er janvier 2026 ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué, en vertu de sa délégation de fonction en matière de commande publique à signer l'avenant n°1 et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU